



Schopperten

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN**

2 Rue principale
67260 SCHOPPERTEN
Tél. Fax. 03.88.00.13.53.
Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 octobre 2022.

Sous la présidence de Mme le Maire Reeb Sylvie,

Étaient présents :

MME/MM. Carel Emmanuel, Jost Alfred 2^{ème} adjoint,

Becker Corine, Juncker Philippe, Lang Elisabeth, Conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du compte-rendu de la dernière séance du CM,

1/ Déclaration d'intention d'aliéner,

2/ Tarifs Columbarium,

3/ Divers.

1/ Déclaration d'intention d'aliéner.

Mme le Maire fait informer le Conseil municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien de Maître Emilie Gussetti Notaire à Sarralbe et concernant les biens cadastrés Section 1 n° 276/131, 277/131, 330, 331 Lieudit Village d'une superficie totale de 9 ares 79 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

2/ Tarifs columbarium.

- Vu les demandes récurrentes d'emplacement urnes dans un columbarium,
- Vu le coût d'acquisition et de pose d'un Columbarium composé de deux colonnes cinéraires 6 familles et de 4 caveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les prix de la façon suivante :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| 1. Emplacement urne dans la colonne : | 1.205,00 € |
| 2. Caveau cinéraire : | 2.205,00 €. |

3/ Divers.

A/ Approbation du compte-rendu du 8 juillet 2022.

Mme la Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2022. Aucune remarque ni observation étant formulée par les membres du Conseil municipal, le compte-rendu est approuvé.

B/ Préparation de la commémoration du 11 novembre ainsi que organisation de la Fête des aînés.

Le Conseil municipal discute des préparatifs pour la commémoration du 11 novembre. Après deux années de Covid le Conseil municipal souhaite à nouveau organiser le repas des aînés ; les élus délibèrent sur les tenants et aboutissants de cette fête.

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire par le Maire.

Schopperten, le 2 novembre 2022.